

6 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN pouvoir à Caroline BARRETEAU, Fabienne BARBARIT pouvoir à Freddy RIFFAUD, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN pouvoir à Nathalie BODET, Nicolas PINEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 30
Quorum : 16

N° 192-23 – Adoption du tableau des effectifs

Considérant que pour répondre à de nouveaux besoins, notamment la maîtrise d'ouvrage des différents projets d'investissement public communautaires et communaux, il est proposé de créer un poste de responsable du patrimoine bâti au grade d'ingénieur à temps complet.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la Communauté de communes pourra recruter, en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour une durée maximale de 3 ans. L'agent devra justifier de qualification et / ou d'une expérience en lien avec le secteur recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Il pourra également bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les ingénieurs territoriaux.

Considérant qu'il convient de renforcer le service système d'information, il est proposé de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique territorial.

Considérant que pour faire suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel et compte tenu de sa valeur professionnelle et de son investissement, il est proposé de faire avancer cet agent au grade supérieur. En conséquence, il convient de supprimer un poste au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet et de créer un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} mai 2023	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} août 2023	Pourvus en ETP
Catégorie A			
Filière administrative :			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
Filière technique :			
- Ingénieur	1 (tps complet)	2 (tps complet)	1
Filière culturelle :			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Filière sociale et médico-sociale :			
- Médecin hors classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Médecin hors classe	4 (tps non complet : 30 h / 35)	4 (tps non complet : 30 h / 35)	3,23

- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)	1 (tps non complet : 12 h / 35)	
- Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Educateur de Jeunes Enfants	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Educateur de Jeunes Enfants	1 (tps non complet : 32 h / 35)	1 (tps non complet : 32 h / 35)	0,91
Sous-total :	19 postes (17,68 en ETP)	20 postes (18,68 en ETP)	16,48
Catégorie B			
<u>Filière administrative :</u>			
- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière technique :</u>			
- Technicien principal 1 ^{ère} classe	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Technicien	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
<u>Filière animation :</u>			
- Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
<u>Filière sportive :</u>			
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	15 postes (15 en ETP)	15 postes (15 en ETP)	15
Catégorie C			
<u>Filière administrative :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5 (tps complet)	6 (tps complet)	6
- Adjoint administratif	10 (tps complet)	9 (tps complet)	9
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	0,62
<u>Filière technique :</u>			
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 13 h / 35)	1 (tps non complet : 13 h / 35)	0
<u>Filière culturelle :</u>			
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Agent social	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
Sous-total:	32 postes (29,54 en ETP)	33 postes (30,54 en ETP)	30,17
Total :	66 postes	68 postes	
Total en ETP :	62,22	64,22	61,65



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.